

Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP et des CAFEP-CAPLP ouverts au titre de la session 2025,
- Vu l'arrêté du 18 mars 2025 nommant le jury du concours externe du CAPLP, section génie industriel option matériaux souples, à la session 2025,
- Vu la proposition de la présidente du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Est nommé pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

**Examinatrice spécialisée**

Mme KRYSTEL CAZAUX  
Professeure de lycée professionnel

Académie de MONTPELLIER

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 13 juin 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
et par délégation,  
La sous-directrice de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Nadine COLLINEAU